



**Association du comité de  
défense de l'hôpital public et de  
la maternité de Sarlat**



Sarlat, le 30 juillet 2020 N°11 – 2020

## **URGENCE : GRATUITÉ POUR LES SOINS LIÉS AU COVID 19**

Rappelons que la **Sécurité sociale** est fondée sur le principe suivant « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** ».

Ce principe prend toute sa valeur aujourd'hui en pleine pandémie. Ainsi exiger le port obligatoire du masque, une très bonne décision, **constitue un coût insupportable pour de très nombreuses familles** (jusqu'à 250 euros mensuels pour une famille de quatre personnes).

**Le principe de la gratuité s'impose donc** et le coût de cette gratuité doit être assuré par la Sécurité sociale. Ne pas permettre à certaines familles, pour des raisons financières, de ne pas se doter de ces masques, fragilise toute la politique actuelle de lutte contre le coronavirus\*.

Mais à cela s'ajoute le coût éventuel des tests et surtout **tous les frais engagés par les patients frappés par la maladie.**

Comme le cancer, comme les maladies cardiovasculaires, **la prise en charge de la Covid19 doit être à 100%.**

**Le risque de contagion est tel que la Covid devrait être également reconnue comme maladie professionnelle.**

Après des mois de luttés des soignants (1 200 chefs de service ont démissionné), luttés qui n'avaient pour but que de sauver l'hôpital public menacé d'inefficacité du fait d'un manque de moyens chronique, « le Ségur » a rassemblé autour d'une table certains acteurs de la santé.

Or, les conclusions du Ségur ne nous rassurent pas...

De quoi a accouché cette « concertation » ? Alors qu'il était **demandé par exemple 300 euros mensuels pour les soignants et la création de 10 000 lits à l'hôpital**, au final ont été obtenus **180 euros** (un versement en 2020 et un autre en 2021) et **4 000 lits temporaires et volants au gré des circonstances alors que 17 500 ont été supprimés depuis 2013!**

\*Le Président de la République déclarait le 12 mars 2020 « ... la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre Etat-providence, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché... ».

***Pour tout contact : [sauvons\\_hopital\\_sarlat@wanadoo.fr](mailto:sauvons_hopital_sarlat@wanadoo.fr)  
ou Association de défense de l'Hôpital de Sarlat c/o M. Lacrampette  
chemin de la Gendronnie, 24200 Sarlat  
Tél. : 0781057814 ou 0685311979 ou 0553294191  
Ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins***